

Verbatim du Conseil d'Administration du 9 février 2023

Collège A - Professeurs et personnels assimilés

Membres présents ou représentés

Madame Nathalie JOUBERT (présente jusqu'à 15h50 puis procuration à Monsieur Éric DAUBIGNEY),
Madame Alexandra LAURENT (procuration à Madame Stéphanie DAUPHIN-BENOIST),
Monsieur Luis LE MOYNE,
Madame Lucy MOSER-JAUSLIN,
Monsieur Vincent THOMAS.

Membre excusé

Madame Patricia FAUQUE.

Collège B - Autres enseignants-chercheurs, enseignants et personnels assimilés

Membres présents ou représentés

Madame Peggy CÉNAC,
Monsieur Lionel CROGNIER,
Madame Stéphanie DAUPHIN-BENOIST,
Madame Marie-Geneviève GERRER (procuration à Madame Elsa LANG-RIPERT),
Madame Elsa LANG-RIPERT,
Madame Emmanuelle PUCÉAT.

Collège des personnels BIATSS

Membres présents ou représentés

Monsieur Cédric CLERC,
Monsieur Éric DAUBIGNEY,
Madame Virginie KILANI (procuration à Madame Peggy CÉNAC),
Monsieur Guy-Daniel LIGAN.
Madame Christine TOURNAY-DUPONT.

Membre absent

Monsieur David COUSSON.

Collège des usagers

Membres présents ou représentés

Madame Louise BOUCHÉ,
Monsieur Louis BICHEBOIS-DELHIEF (procuration à Madame Ninon VEILLÉ),
Monsieur Abdallah MCHAMI (suppléé par Madame Clara PRIVÉ),
Monsieur Maxence ROULLIAT,
Madame Ninon VEILLÉ.

Membre excusé

Monsieur Charles FORJOT.

Personnalités extérieures

Membres présents ou représentés

Monsieur Arnaud DEROUSSIAUX,
Monsieur Denis HAMEAU (présent jusqu'à 16h),
Monsieur Brice LETHIER (procuration à Monsieur Vincent THOMAS),

Membre excusé

Madame Nathalie MUNIER-JOLAIN.

Membres absents

Madame Frédérique BEAULIEU,
Madame Laetitia MARTINEZ,
Monsieur Yang SONG.

Personnes présentes à titre consultatif

Monsieur Gracian DIDIER, Représentant de Madame la Rectrice de la région académique Bourgogne Franche-Comté, Chancelière de l'université de Bourgogne,
Monsieur Alain HELLEU, Directeur général des services,
Monsieur Emmanuel RANC, Directeur général des services adjoint,
Madame Alice LHOMMET, Directrice du pôle Finances.

Invités

Madame Karen FIORENTINO, Vice-présidente de la commission de la formation et de la vie universitaire,
Alexandre FOURNIER, Vice-président délégué aux campus numériques, aux systèmes d'information et aux sources ouvertes,
Monsieur Cyril GOMET, Directeur de cabinet du Président de l'université,
Madame Valérie LORENTZ, Directrice du pôle Ressources humaines,
Monsieur Pascal NEIGE, Vice-président délégué à la recherche.

Pour la gestion du conseil d'administration : Pôle des affaires juridiques et institutionnelles (PAJI) Messieurs Pierre-Alexandre Falbaire, Jean-Marc Bourgeon, Madame Annie Favier.

Ordre du jour :

| | |
|--|----|
| I - Informations du Président..... | 2 |
| <u>Point A</u> : Points soumis à discussion..... | 8 |
| II - Approbation du verbatim du conseil d'administration 12 décembre 2022..... | 8 |
| III - Questions financières..... | 9 |
| 1. Sorties d'immobilisations..... | 9 |
| 2. Appels à projets 2023 de la Région Bourgogne Franche-Comté..... | 10 |
| - Vie étudiante (AAPVE)..... | 10 |
| - Équipements pédagogiques et numériques..... | 16 |
| - Soutien aux initiatives des associations étudiantes (SIAE)..... | 23 |
| IV - Travaux de la Commission de la Recherche (CR) du 26 janvier 2023..... | 25 |
| Demandes de subventions..... | 25 |
| <u>Point B</u> : Points adoptés sans débat..... | 26 |
| V - Tarifs, subventions et dons - Sorties d'inventaire – Tarifs alimentaires de l'Atheneum - Conventions et contrats emportant versement de subvention ou engageant l'université de Bourgogne..... | 26 |
| VI - Compte rendu des conventions hors subvention..... | 27 |
| Compte rendu des marchés passés en 2022..... | 27 |
| <u>Point C</u> : Questions diverses..... | 27 |

VERBATIM
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'UNIVERSITE DE BOURGOGNE
(SEANCE DU 9 FEVRIER 2023)

*(La séance est ouverte à 14 h 00 sous la présidence de Monsieur Vincent Thomas,
Président de l'Université de Bourgogne)*

-:-:-:-:-

Le Président.- Bonjour à toutes et à tous et bienvenue dans ce premier conseil d'administration de l'année 2023. Le dernier remonte au 12 décembre 2022 et donc ça fait un petit moment que nous ne nous sommes pas rencontrés. Un changement de calendrier est intervenu parce qu'à l'origine ce CA n'était pas prévu le 9 février mais plus tard, après la pause des vacances d'hiver mais on a une contrainte qui est liée au retour que nous devons faire au HCERES et qui n'avait pas été anticipée dans l'élaboration initiale de ce calendrier qui date de l'année dernière, ce qui est un peu normal puisque le calendrier du HCERES a été connu après.

Avant de rentrer dans les éléments d'information et dans les points soumis à discussion dans cet ordre du jour relativement léger, quelques éléments d'actualité de notre conseil. D'abord j'ai le plaisir d'accueillir et nous avons le plaisir d'accueillir une nouvelle administratrice dans notre conseil d'administration. C'est Nathalie Joubert qui vient en succession d'Alexandre Cochet. Nathalie on se connaît déjà, est-ce que tu peux te présenter ?

Mme Joubert.- Merci beaucoup Monsieur le Président, cher Vincent, de cet accueil. Je suis professeur de droit privé, spécialiste de droit international privé et suis aussi responsable du cursus Franco-Allemand avec Mayence, de juristes, et je suis ravie de faire partie de cette assemblée, de découvrir tous les arcanes de l'organisation de l'université. Merci.

Le Président.- Bienvenue dans ce conseil d'administration. Les discussions sont parfois très politiques au sens « affaires de l'université », parfois très techniques, c'est très variable en fonction des sujets. Mais, en tout cas, la participation de chacun est très importante parce que c'est aussi un lieu de concertation et c'est important de pouvoir faire remonter différents éléments dans les différents domaines que nous abordons.

Autres présentations, pas en tant que membres du conseil d'administration mais en tant qu'invitées à ce conseil d'administration.

D'abord, nous avons le plaisir d'accueillir Valérie Lorentz qui est la nouvelle directrice des ressources humaines, qui est arrivée le 4 janvier à la succession de Pierre-Etienne Thepenier. Je vous passe la parole, Valérie Lorentz, pour vous présenter rapidement.

Mme Lorentz.- Merci Monsieur le Président. Bonjour mesdames et messieurs les administrateurs. Effectivement, il s'agit de mon premier conseil d'administration. J'ai rejoint le pôle des ressources humaines depuis le 4 janvier. J'exerçais auparavant en tant que responsable administrative à l'UFR DSEP et à l'IAE. Ma carrière, précédemment, était profilée ressources humaines donc je suis très enthousiaste d'avoir à retrouver de telles fonctions et prête à travailler très sérieusement.

Le Président.- Merci à vous et bienvenue dans vos nouvelles fonctions. Et puis, nous accueillons également madame Alice Lhommet qui est la nouvelle responsable administrative et financière en remplacement de Magali Khatri et qui nous vient de la Chartreuse, où vous étiez DAF précédemment. Je vous laisse vous présenter rapidement également.

Mme Lhommet.- Merci Monsieur le Président, bonjour mesdames et messieurs. Effectivement, après plus de 15 ans de carrière en tant que contrôleur de gestion à la Chartreuse, j'ai rejoint l'équipe de l'université de Bourgogne, au pôle finances.

Le Président. - Très bien, bienvenue également à vous et bon vent dans notre pôle finances.

I - Informations du Président

Le Président. - Quelques informations sur la vie de notre université depuis le dernier CA. D'abord, il y a eu une cérémonie de remise des palmes académiques à six de nos collègues et il y avait une chose de tout à fait remarquable, au-delà des mérites individuels de chacun, c'est que sur ces six collègues, quatre étaient nés à l'étranger et faisaient carrière à l'université de Bourgogne. Et j'ai trouvé que c'était un indice tout à fait intéressant à mettre en avant, à valoriser. Notre université est attractive, notre université rayonne et on y accueille un personnel international qui fabrique aussi notre université. Lucy Moser, qui est présente, faisait partie des promus, également Guy-Daniel et je trouvais qu'il serait sans doute important que notre université puisse mettre en avant la dimension internationale de son personnel. Je pense aussi à Luis qui a des origines... alors tu n'étais pas promu cette fois-ci mais tu as aussi des origines hors Europe et je pense que c'est un élément intéressant à mettre en avant pour montrer finalement comment notre université attire les talents de tous les pays.

L'autre événement un peu institutionnel était la cérémonie des vœux de l'université de Bourgogne qui s'est tenue en présentiel dans cette salle Multiplex, pour la première fois depuis la pandémie. Auparavant, on n'avait pas pu le faire et évidemment, tout le monde était invité. Il y avait une capacité limitée à environ 400 personnes, eh bien cette capacité était atteinte, il y avait à peu près 400 personnes, de toutes les composantes, de tous les territoires et chose qui, je crois, a été appréciée ici, c'est que nous avons réussi à faire un multiplex avec les sites territoriaux et chaque directeur de campus territorial a pu prendre la parole, via Teams, pour dire où le site en était, le bilan de l'année 2022 et les perspectives de l'année 2023. Ça a permis aux uns et aux autres de se rencontrer et c'était un moment de convivialité tout à fait intéressant. Parmi les cérémonies, également de remise de diplômes, il y a eu dans cette salle même encore, les cinq masters de

l'UFR Langues et Communication. Là aussi, c'était renouer avec quelque chose qui avait disparu avec le covid. On revient véritablement à un fonctionnement tout à fait normal ou en tout cas normal telle que la norme existait avant 2020, et puis également la cérémonie de remise des diplômes de l'Esirem. Ces deux cérémonies ayant eu lieu au mois de janvier.

Également, dans le cadre de la vie institutionnelle, vous savez qu'il est devenu une tradition dans notre établissement que le président, à la rentrée de janvier, fasse des réunions publiques, au-delà de la cérémonie des vœux qui est assez protocolaire, pour rencontrer les personnels et les étudiants qui le souhaitent, au cours de ces réunions publiques dans lesquelles toutes les questions sont abordées en fonction de ce que souhaitent aborder les personnes présentes. Il y a eu 13 rencontres publiques, une sur chaque site territorial et le reste sur le campus de Dijon mais également rue Charles Dumont, Chabot-Charny, etc., et au total ce sont à peu près entre 350 et 400 personnes qui ont assisté à ces réunions publiques. On y a abordé plein de choses, ça va de la question des moyens, la question de la politique de site, la question des postes, la question des bâtiments, on sait qu'on a 360 000 m² de construits, on sait qu'il y a beaucoup de rénovations bâtementaires qui ont lieu mais on sait aussi que, bien que ces rénovations soient très importantes, 40 millions pour le plan de relance, je le rappelle, en fait sont insuffisantes au regard des besoins donc, évidemment, le fait d'aller sur le terrain, c'est aussi en prendre conscience, de se le rappeler et de dire qu'effectivement nous avons des priorités dans l'établissement et elles sont nombreuses.

Donc, tous les sujets sont abordés, les sujets de la vie étudiante également bien entendu, qui font l'objet d'attention particulière. Et puis, peut-être un petit point particulier sur la rencontre avec les acteurs du site d'Auxerre puisqu'il est prévu d'ouvrir une première année de PASS à distance à Auxerre, comme il en existe une à Nevers, sur le même modèle et ça a été l'occasion de rencontrer le président du conseil départemental et le maire de la ville d'Auxerre qui représentaient les collectivités territoriales et qui participent à l'élaboration de ce projet, sans lesquelles d'ailleurs, il n'y aurait pas de projet, tout simplement, parce que nous on peut fournir un certain nombre de moyens, pédagogiques, etc. mais il y a toute une infrastructure nécessaire et puis du coaching, localement, pour que les étudiants ne soient pas isolés, qui est pris en charge par ces acteurs territoriaux. Et je dois souligner la qualité des échanges que nous avons eus avec le président du conseil départemental et le maire d'Auxerre et je crois, sincèrement, que depuis le début de mon mandat, je n'ai jamais eu une telle qualité d'échanges avec eux et ça ouvre véritablement de nouvelles perspectives dans l'élaboration d'une stratégie commune dans l'Yonne, à Auxerre particulièrement parce que nous y sommes particulièrement présents, mais aussi peut-être dans l'Yonne tout entière, puisque le souhait du président du conseil départemental est aussi davantage de s'impliquer et d'impliquer son territoire dans le développement d'une offre ESR, enseignement supérieur et recherche, je pense à Sens notamment, par exemple.

Donc, très bons contacts, ça ouvre des perspectives qui n'existaient pas jusqu'à présent et je crois que nous pouvons nous en féliciter.

Peut-être quelques points sur la politique de site, très rapidement. Donc, la politique de site est en train de se reconfigurer. Vous savez que, d'un côté, il y a une COMUE expérimentale en cours de constitution, de l'autre un établissement public expérimental qui donne lieu à rencontres entre chefs d'établissement intéressés par ce nouvel établissement. En parallèle, les membres de la COMUE UBFC, qui existe

toujours jusqu'à fin 2023, début 2024, jusqu'à ce qu'on passe à autre chose, les membres de la COMUE UBFC travaillent à l'élaboration d'une convention, à la demande du ministère, une convention qui permet de prévoir la participation de l'établissement futur, établissement public expérimental dans la politique de site avec la COMUE expérimentale. Cette convention est aujourd'hui, je le pense, en voie d'achèvement dans son projet abouti et dans la perspective de la soumettre à l'État. Il reste encore un point de blocage qui devrait être levé assez rapidement et qui tient à la composition d'un Copil recherche sur lequel nous travaillons encore. Pour le reste, c'est-à-dire sur à peu près 95 % de la convention, l'accord s'est fait à la suite de discussions assez nombreuses. On se voit une à deux fois par semaine pour travailler sur cette convention, dans un esprit de collaboration, dans un esprit de construction et qui a pour objectif de poursuivre une politique de site partagée, commune, entre les différents acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche de Bourgogne Franche-Comté. Nous en sommes là, évidemment les administrateurs de l'université de Bourgogne seront informés des suites dès que nous les aurons. Je pense que si nous parvenons à rendre une copie de qualité au ministère, les PIA qui, actuellement, sont suspendus seront dégelés. Je crois qu'on a des signes encourageants notamment parce que, nous aussi, nous avons progressé je crois dans la manière de faire et dans l'esprit de confiance qu'il faut reconstruire. Et je suis, à ce jour, assez optimiste sur l'issue de ce dossier.

En attendant, et c'était un engagement que nous avons pris, vous savez que la suspension des PIA a pu provoquer des situations d'urgence, ici et là, et nous nous étions engagés à l'égard des porteurs des projets PIA et des directeurs de laboratoire et de composante qui étaient concernés, à compenser les conséquences de cette suspension. Donc, aujourd'hui, on s'est réuni par deux fois pour instruire les demandes et accompagner les collègues et c'est environ 70 000 euros d'aide exceptionnelle qui ont été versés aux collègues qui se trouvaient dans des situations de blocage. Des blocages à l'origine desquels, l'uB n'est pas. Par exemple, le versement d'une bourse qui était prévu par UBFC et qui n'a pas été réalisé, on l'a fait parce que l'étudiante se trouve dans une situation extrêmement difficile à l'autre bout du monde. Ça a consisté à la prise en charge, par exemple, de frais de transport pour des collègues qui venaient d'autres universités, frais de transport qui tombaient dans une période inéligible, alors même que l'intervention dans tel ou tel diplôme était prévue depuis longtemps, mais bon, c'est tombé comme ça. Ça a été la commande de fournitures des laboratoires sans lesquelles il n'y avait plus de travail possible sur les expériences menées. Ça vous montre la diversité des remontées qui nous ont été faites et des mesures de compensation que nous avons mises en place pour accompagner les équipes qui pilotent les PIA, dont les financements sont suspendus.

Ensuite, en ce qui concerne le projet d'EPE, établissement public expérimental, il faut savoir que nous sommes dans une démarche qui a voulu tirer les leçons du passé, c'est-à-dire essayer de travailler d'abord à un projet avant de s'intéresser à la coquille qui va l'accueillir, et travailler à ce projet ça signifie qu'il y a une dizaine de chefs d'établissement d'enseignement supérieur et de recherche qui se réunissent ou leur représentant puisque c'est essentiellement Emmanuelle Pucéat qui dirige, au nom de l'université de Bourgogne, les discussions avec les autres chefs d'établissement. Nous avons mis en place quatre groupes de travail : un groupe de travail recherche, un groupe de travail formation, un groupe de travail vie étudiante et un groupe de travail statuts. Lorsque ces groupes de travail auront, et ça ne va pas tarder je pense, c'est l'affaire de quelques semaines, finalisé leurs

propositions dans chacun de leur domaine, nous allons élargir la consultation, la concertation, aux membres des différentes instances de l'université, en fonction de la compétence de chacune de ces instances.

Pour la vie étudiante et pour la formation, ce seront les élus de la CFVU qui seront sollicités. Pour la recherche, ce seront les élus de la commission de la recherche qui seront associés. Pour la commission statuts, dans la mesure où ça relève des compétences du conseil d'administration de l'établissement, le groupe de travail statuts sera ouvert à tout membre du conseil d'administration qui souhaite s'y associer. Donc vous êtes, les uns et les autres, sollicités, je le fais officiellement aujourd'hui, pour vous intégrer et venir participer au travail de réflexion, de concertation sur les statuts. Sachant que ce travail s'inscrit dans des choses qui existent par ailleurs, on ne part pas de zéro, nous avons des exemples qui existent à Nice notamment, à Nantes, à Paris-Saclay, etc., il y a un certain nombre d'établissements expérimentaux qui existent en France, il y en a 14 ou 18 je ne sais plus exactement, on a déjà une base mais on a une grande liberté qui nous permet également de faire du sur-mesure pour un certain nombre de choses.

La concertation sera élargie, évidemment, à l'ensemble de la communauté, par l'intermédiaire des directeurs de composante, des directeurs de laboratoire et puis en rencontrant les communautés, parce qu'il y a plusieurs communautés qui sont concernées, de sorte que ces communautés soient aussi associées et concertées pour l'élaboration d'un nouveau format d'établissement même si, je le dis et je le pense, même si la structure de notre établissement ne va pas être modifiée, profondément modifiée par la création de cet établissement public expérimental. On conservera les mêmes laboratoires, les mêmes composantes, les mêmes bâtiments, les mêmes instances, simplement il faudra faire un peu de place au conseil d'administration pour les établissements composantes qui vont intégrer notre établissement, c'est l'histoire peut-être de quelques sièges supplémentaires dans notre conseil. Il y a 32 membres aujourd'hui, ça passerait peut-être à 35-36, attention ne prenez pas ça pour parole d'évangile, ce n'est pas une réalité, c'est une hypothèse, on verra, ce n'est pas gravé dans le marbre, loin s'en faut. En revanche, là où il faudra peut-être innover dans la structure de l'EPE, c'est qu'il faudra des lieux, des instances, des commissions nouvelles qui permettront de travailler sur la mise en œuvre de la stratégie commune en matière de recherche, la stratégie commune en matière de formation et la stratégie commune en matière de vie étudiante, bien entendu. Tout cela est à inventer, c'est l'objet des propositions entre les différents établissements. On progresse, on avance. En ce moment il y a un groupe de travail tous les 15 jours sur les statuts, sur la vie étudiante il y en a eu un hier, il y en avait eu un 15 jours avant, sur recherche et formation il y en a déjà eu deux en recherche et un en formation, le deuxième en formation ne va pas tarder. Je parle sous le contrôle des uns et des autres mais quand on a fait un point ensemble eh bien les choses avancent, l'état d'esprit est bon, ça c'est important, il y a une vraie volonté de collaborer ensemble pour essayer de se renforcer mutuellement et on a, je crois, des perspectives qui sont à la fois tout à fait respectueuses de la communauté, de ce que nous sommes profondément les uns les autres, qu'on soit école d'art ou de culture, école d'ingénieurs, école de commerce, université bien entendu. Il y a un vrai respect, une vraie volonté de ne pas créer d'hégémonie dans un sens ou dans un autre et, en même temps, une véritable volonté de participer à un projet commun pour qu'on puisse se renforcer les uns les autres. Je crois qu'il y a une conscience aiguë, de l'ensemble des acteurs, de cette nécessité et une vraie volonté de s'y inscrire. Donc, c'est du positif, la route va être encore un peu longue,

bien sûr, mais sachez que, très bientôt, on vous sollicitera pour intégrer les groupes de travail, ici les statuts, et les autres élus dans les autres instances, vie étudiante, formation et recherche, bien entendu.

Tout cela se fait en lien, également, avec nos tutelles. Il y a des contacts avec le préfet, avec la DRAC, avec la rectrice, avec les ministères de tutelle, bien entendu on les informe de ce qui se passe. La position du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la création de l'EPE c'est « aucun problème ». Ce n'est pas un chèque en blanc. Ils veulent nous accompagner de sorte que ce que l'on construira ressemble à ce qui a existé, ce qui a marché par ailleurs. Tant mieux, ça nous fait un exemple, on ne part pas de zéro. Les autres ministères observent également, ils disent « il faut respecter les établissements ». Oui, on respectera les établissements bien entendu. Et la tutelle des autres ministères, ça ne soulève, là encore, aucune difficulté de notre côté. Voilà à peu près ou nous en sommes. Je ne sais pas si vous avez des questions ? Clara.

Mme Privé. - Juste une petite, sur la question de la convention entre la COMUE expérimentale et l'EPE, est-ce qu'elle sera transmise aux administratrices et administrateurs après la décision du ministère ou avant ?

Le Président. - On va d'abord demander au ministère, son avis. Parce que si le ministère nous dit « non, ça ne va pas », on ne pourra pas le faire. En revanche, si le ministère nous dit « ok », on la communiquera ensuite aux membres du conseil d'administration. Maintenant, le ministère attend aussi qu'on signe cette convention, qu'on s'engage, sachant que c'est une convention qui a vocation à prendre effet à l'issue du contrat de site, lorsque la COMUE expérimentale et l'EPE seront créés. Donc il y a encore un délai de quelques mois, une dizaine de mois, peut être 12 mois. Sur le contenu de cette convention, si ça peut peut-être apporter quelques éléments de réponse à vos questions, globalement, sur le fond, elle reprend ce qui a été construit dans le cadre de la COMUE UBFC. Les axes scientifiques sont les mêmes, on prévoit un Copil recherche, un Copil plateformes, on prévoit le maintien des graduate schools ensemble, on prévoit la gestion commune des doctorants. Il n'y a pas de surprise. On répond à la demande du ministère qui nous dit « vous devez maintenir une politique commune à l'échelle du site BFC ». Donc, nous reprenons ce qui existe actuellement sauf que les modalités changent dans la mesure où l'EPE ne sera pas dans la COMUE. L'EPE sera associé à cette politique de site avec la COMUE expérimentale.

Le sort des PIA actuels, il y a une clause qui prévoit qu'on les poursuit, conformément aux accords de consortium conclus jusqu'à présent. Et, pour les PIA futurs on les mettra ensemble dans le cadre de cette convention et ce sont les accords de consortium qui décideront la manière dont on les pilotera concrètement. Comme nous avons fait jusqu'à présent avec l'ensemble des accords de consortium qui ont mis en œuvre les PIA dont nous avons été le (*mot inaudible*).

La différence, elle est à la fois institutionnelle, c'est-à-dire qu'on ne participera pas aux organes de la COMUE qui sont fait, spécifiquement, pour élaborer une trajectoire d'établissement vers peut-être un EPE aussi de leur côté, c'est ce qu'ils affichent en tout cas comme ambition, plus tard. Ça ce n'est pas notre problème. En revanche, là où il y a probablement du plus, en tout cas c'est la vision que j'ai et c'est celle que je souhaite et celle que je porte, c'est qu'on aura un EPE qui va, sans s'éloigner complètement des axes communs, puisque c'est une partie de nous, c'est une partie de notre ADN qui est dans ces axes communs, pouvoir

développer également une stratégie propre qui tient compte de l'élargissement de notre périmètre de collaboration avec les autres établissements. Je pense, par exemple, aux liens dans le domaine de... on fait des liens un peu partout en ce moment avec les collègues avec lesquels nous discutons, mais par exemple, on sait très bien qu'aujourd'hui, le LEAD qui est un laboratoire de psychologie travaille avec l'école de musique pour faire de la musicothérapie. On sait très bien également, qu'en ce moment Sciences Po travaille sur un bachelor arts, culture et humanités avec l'école supérieure de musique et l'école des beaux-arts. Nous avons également des forces vives qui pourront participer à l'élaboration, pourquoi pas, de diplômes communs, etc. Il s'agit d'ouvrir des perspectives qui, aujourd'hui, n'existent pas dans le périmètre actuel de la COMUE UBFC finissante.

En tout cas, la COMUE UBFC disparaîtra et sera à minima transformée, après, au maximum peut-être dissoute et viendra une COMUE expérimentale. Ça, pour le moment je n'ai pas de visibilité particulière, sauf que je sais que les membres de la future COMUE expérimentale souhaitent plutôt une transformation. D'un point de vue technique, juridiquement, je vois bien la différence, c'est évident mais, sincèrement, ça ne change pas grand-chose s'agissant de notre situation de futur établissement. Je vous ai presque tout dit sur la convention, c'est quasiment ça.

Louise.

Mme Bouché. - Juste une question sur tout ce qui est fait actuellement au niveau de la vie étudiante au niveau UBFC, en particulier sur le schéma territorial de vie étudiante. Comment est-ce que ça va être porté à l'avenir pour avoir quand même une collaboration au niveau régional notamment du fait de l'existence du CROUS au niveau régional.

Le Président. - Il y aura une coordination à l'échelle UBFC dans laquelle l'EPE sera représenté.

Mme Bouché. - Au niveau de la convention ?

Le Président. - Dans la convention, on l'a intégré au niveau des principes qui dictent la politique de site. Sur la participation exacte, il n'y a pas d'éléments particuliers, il faudra voir après, lorsque la COMUE expérimentale sera créée, mais de toute façon nous sommes intégrés, bien évidemment, dans le schéma territorial de la vie étudiante puisque maintenant nous avons deux niveaux de schéma. Le schéma territorial est à l'échelle de l'ensemble du territoire, le schéma directeur est à l'échelle des établissements, si toutefois on veut bien entendre la volonté de la ministre. C'est ce que veut la ministre mais je ne suis pas sûr que ce soit entendu chez certains de nos partenaires.

Peggy.

Mme Cénac. - Deux choses. La première, je ne sais pas si vous avez vu le dernier rapport de la cour des comptes sur les universités et la politique de site, qui est fort instructif et qui laisse un peu perplexe mais j'en parlerai peut-être une autre fois. Ma deuxième intervention, c'est plutôt une question, je ne vois pas bien en quoi notre projet simplifie le millefeuille administratif qu'on a dénoncé au moment de la sortie de la COMUE telle qu'elle existait. J'ai l'impression qu'on va finalement ajouter une couche en plus de celles qu'on avait déjà, même si ce n'est pas exactement les mêmes modalités. Je ne vois pas vraiment en quoi il y a une simplification.

Le Président. - Tout simplement, ce n'est pas une surcroupe. On parle bien de la gestion de l'EPE. La gestion de l'EPE, il n'y a pas de surcroupe parce qu'en réalité, c'est l'uB qui se transforme en EPE. Les services restent strictement les mêmes. Sur les services, il y aura un impact pour certains services. Par exemple nous reprenons la gestion des doctorants. On va faire un groupe de travail avec les services concernés pour savoir comment nous allons faire. En réalité, tout l'échelon qui était celui de la COMUE, auquel il fallait systématiquement se référer pour la gestion comptable, pour la gestion des inscriptions, enfin toutes les choses que nous connaissons, cet échelon-là disparaît et on réintègre tout cela dans les services. Donc oui, il y a une réelle simplification. Là où il peut y avoir des points d'attention, je vous le dis parce qu'on y a réfléchi, c'est qu'on va se retrouver avec des établissements avec lesquels nous allons avoir des relations privilégiées. Quand nous allons construire ensemble nos projets, il va falloir bien anticiper l'articulation entre nos différents services parce que chacun conserve ses services. Donc oui, il va falloir que de manière assez horizontale, pas verticale, les services apprennent à avoir des interlocuteurs auprès desquels ils pourront facilement régler leurs difficultés. Ce sont des difficultés propres à tous les EPE, ça a été pointé par le rapport HCERES pour Nice, pour PSL, et c'est une question qui est très difficile à résoudre parce que les établissements conservent leur personnalité morale, ils conservent leurs RH, leurs personnels, leurs statuts, leur budget. On ne peut pas mélanger les budgets donc il faut procéder par conventions. Donc, il y a un travail de conventionnement à faire mais ça on a l'expertise dans les établissements, ce n'est pas un gros problème mais il faut surtout un travail suffisamment fluide, quand on aura des projets communs, pour que les collègues qui mettent en œuvre ces projets communs ne souffrent pas d'une lourdeur administrative particulière. C'est un point d'attention, il y aura une phase d'ajustement, c'est certain. Mais pas de surcroupe, il y aura des instances pour travailler sur le fond, travailler la vie étudiante, la formation, la recherche, etc., pour pouvoir élaborer cette stratégie, mettre en œuvre la stratégie sur laquelle nous serons tombés d'accord dans chacun de ces domaines-là. Mais ce n'est pas une surcroupe administrative, c'est plus des instances de réflexion sur ce qu'on fait ensemble. Voilà le schéma qui est en train de se dessiner de manière harmonieuse et de plus en plus harmonieuse.

On peut peut-être entrer dans le vif de l'ordre du jour avec le point n°2, s'il n'y a pas d'autres questions ou observations. Point n°2 consacré à l'approbation du verbatim du conseil d'administration du 12 décembre 2022. Je passe la parole à Emmanuelle Pucéat.

Point A : Points soumis à discussion

II - Approbation du verbatim du conseil d'administration du 12 décembre 2022

Mme Pucéat. - Merci Président. Je n'ai pas reçu de remarque en amont. Est-ce que quelqu'un souhaite faire une remarque sur le verbatim. Oui, Stéphanie Benoist.

Mme Dauphin-Benoist. - Je n'ai pas le document sous les yeux mais il me semble qu'il y a une erreur au début quand le président s'excuse du retard pris au début du CA. Dans le verbatim, c'est écrit que c'était pour informer le CAC restreint

du repyramidage alors que c'est le CA restreint. Il est toujours question du CAC restreint dans ce paragraphe alors que c'est le CA restreint.

Le Président. - D'autant plus que je ne siège pas au CAC restreint, c'est absolument vrai et c'est peut-être ma langue qui a fourché.

Mme Dauphin-Benoist. - Ou pas, je ne sais pas.

Le Président. - C'est peut-être ma langue qui a fourché, c'est possible.

Mme Pucéat. - On modifiera ce paragraphe avant publication.

Moyennant cette modification, je vous propose d'approuver le verbatim du conseil d'administration du 12 décembre 2022.

Qui refuse de voter ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Qui vote contre ? Personne. Merci pour cette approbation à l'unanimité.

24 voix pour (unanimité)

III - Questions financières

1. Sorties d'immobilisations

Mme Pucéat. - Nous pouvons passer au troisième point de l'ordre du jour qui concerne les questions financières avec un premier point qui concerne les sorties d'immobilisations.

Vous avez reçu, en amont, un tableau de sorties d'immobilisations de différents matériels qui sortent des actifs pour mise au rebut. Habituellement, ces mises au rebut remontent régulièrement, tout au long de l'année, par les composantes et les laboratoires et elles sont intégrées habituellement dans les tableaux que vous trouvez au point B qui sont tarifs, subventions et dons et sorties d'inventaire. Donc, généralement, on les retrouve à cet endroit-là. Ici, on a un tableau à part parce qu'il s'agit du résultat de l'inventaire tournant qui est réalisé en fin d'exercice 2022, dans le cadre de la certification des comptes par le service comptable. Ça permet d'identifier du matériel qui n'est plus actif mais qui n'est pas remonté tout au long de l'année par les composantes et les laboratoires. Donc, c'est du matériel ancien, soit ne marchant plus ou étant obsolète qui a été mis au rebut et vous avez ici le tableau de ces immobilisations.

Est-ce que vous avez des questions sur ce tableau ? S'il n'y en a pas, je vous propose d'approuver le tableau de sorties d'immobilisations « Actifs comptables non identifiés sur sites, suite à l'inventaire tournant 2022 ».

Qui refuse de voter ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Qui vote contre ? Personne. Merci pour cette approbation.

24 voix pour (unanimité)

Mme Pucéat. - Et nous pouvons passer au point 2 sur les appels à projets 2023 de la région Bourgogne-Franche-Comté avec un premier point sur la vie étudiante, présenté par Karen Fiorentino.

2. Appels à projets 2023 de la Région Bourgogne-Franche-Comté

- Vie étudiante (AAPVE)

Mme Fiorentino. - Le règlement d'intervention Vie étudiante de la région, qui remplace l'AAP Vie étudiante est un dispositif d'aide de la région qui est ouvert aux établissements d'enseignement supérieur et au CROUS. La région demande de classer les projets qui sont déposés. Usuellement, ce classement est validé d'abord par la CFVU puis par vous-mêmes et là, en raison de la modification des dates de CA qui a été évoquée par le président, ce classement vous est soumis directement, il sera ensuite présenté pour avis à la CFVU, sachant qu'au préalable ce classement a été présenté à une réunion des directeurs de composante et des directeurs de service, concernés par cet AAP, le 31 janvier dernier et qui a donné lieu à des échanges.

Concernant le classement qui va vous être soumis, le vendredi 27 janvier s'est réunie une commission de classement composée de Claire Millot, d'Isabelle Vallar, d'Alice Lhommet, de Muriel Henry, de Youssef El Hanbali, de Marie-Ange Rito, de Sophie Morlaix, de Maxence Roulliat, d'Alexandre Fournier et de moi-même. Les projets ont été examinés et classés en fonction d'un barème qui a été communiqué dans le courrier transmis aux composantes et aux services, le 3 novembre dernier. Je vous donne ce barème. Premier item : contribution aux priorités du schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation et aux objectifs du schéma directeur de la vie étudiante d'UBFC, sur 40 points. Deuxième item : envergure et management c'est-à-dire immigration territoriale, nombre d'étudiants qui seraient bénéficiaires, interdisciplinarité, mutualisation, cofinancements, sur 20 points. Troisième item : contribution à la réalisation des objectifs du développement durable entendu au sens large, sur 20 points. Quatrième item : caractère innovant, démarche innovante, adaptation aux nouveaux outils, réponse aux nouveaux besoins, dimension non récurrente, sur 20 points. Et enfin cinquième item, c'est un item bonus : contribution aux objectifs de l'uB, les objectifs de l'uB étant cette année l'entraide entre pairs et/ou le bien-être étudiant, sur 10 points.

Pour rappel, les priorités du SRESRI, les objectifs du schéma directeur de la vie étudiante sont l'amélioration des conditions d'étude, de réussite, de vie des étudiants, le renforcement de l'accès aux études supérieures, le renforcement de l'égalité des chances de manière générale, l'attractivité de l'enseignement supérieur, l'optimisation des conditions de vie étudiante et de réussite des études sur les campus.

La subvention demandée peut être aussi bien une subvention de fonctionnement qu'une subvention d'investissement. Le montant de la subvention ne doit pas dépasser 80 % du coût éligible du projet. Sont éligibles, tous les projets péri-universitaires liés aux formations ou para-universitaires liés à la vie étudiante, l'ensemble des actions de communication pour améliorer les conditions d'étude, de réussite, de vie des étudiants, le renforcement de l'accès aux études supérieures, l'égalité des chances, l'attractivité, les partenariats des établissements, les projets qui contribuent aux priorités du SRESRI et à la réalisation des objectifs de développement durable et dont le coût éligible est compris entre 8 000 et 80 000 euros.

Le courrier, pour le dépôt des projets, a été envoyé aux composantes et aux services, le 3 novembre, et les composantes et services avaient jusqu'au début du

mois de janvier pour déposer des projets. Donc, un temps un peu plus long par rapport à ce qui est laissé les autres années. Finalement les composantes ont déposé peu de projets.

Je vais vous exposer ici, les projets un par un, dans l'ordre où ils sont arrivés au PFVU avec, pour chacun des projets, les notes qui ont été attribuées par item et le classement final.

Tout d'abord, a été présenté un projet par le pôle développement durable, qualité et pilotage « Transport des étudiants des formations co-habilitées uB/UFC entre les sites universitaires de Dijon et de Besançon ». C'est un projet qui est présenté tous les ans et auquel la région semble être très attachée puisqu'il est financé chaque année. La commission n'a pas vu d'intérêt à ce que ce projet soit classé en tête de liste. Ont été attribués à ce projet, pour l'item 1 : 10 points, pour l'item 2 : 10 points, pour l'item 3 : zéro point, pour l'item 4 : zéro point, pour l'item 5 : zéro point, ce qui donne en tout 20 points sur 110.

Deuxièmement, a été soumis un projet du pôle documentation, le projet « CHUT (CoHabitation d'Usages Tranquilles) », c'est un projet qui est destiné à améliorer des espaces existants dans la bibliothèque Droit-lettres pour démultiplier les usages. Il s'agit de traiter acoustiquement les 200 m² de la BU pour faciliter le travail en petits groupes et permettre d'autres manifestations de type exposition, et réaménager un espace de vie de 50m² auquel les étudiants étaient très attachés et qui avait été fermé en raison du Covid. Là, les étudiants retrouveraient ce tiers lieu qui a déjà un nom « le Cube », avec un mobilier adapté au repos, aux micro-siestes des étudiants, qui servirait de lieu de vie. Ce projet a été classé 1 sur 2 par le pôle documentation. Ont été attribués, pour l'item 1 : 35 points, pour l'item 2 : 20 points, pour l'item 3 : 10 points, pour l'item 4 : 20 points, pour l'item 5 : 10 points, donc un total de 95 points sur 110.

Le troisième projet est également un projet du pôle documentation « Aménager un espace de travail collaboratif, modulable et innovant pour la bibliothèque de l'IUT de Dijon pour répondre aux nouvelles pratiques des étudiants » qui doit compléter les investissements qui ont déjà été réalisés par le pôle en 2019 avec l'installation de tables électrifiées, de chaises hautes, de box collaboratifs. C'est un projet qui a été classé par le pôle documentation 2 sur 2. Ont été attribués, pour l'item 1 : 20 points, pour l'item 2 : 10 points, pour l'item 3 : 5 points, pour l'item 4 : zéro point, pour l'item 5 : 10 points, donc un total de 45 points sur 110.

En quatrième position, un projet déposé par le pôle formation et vie universitaire. Il s'agit de proposer des ateliers d'art en complément de l'offre déjà assurée par le pôle culture, plus exactement le projet prévoit la mise en place de 110 ateliers sur un an et demi, après les journées de cours. Le projet est très intéressant sur le fond. C'est un projet qui est susceptible de lutter contre l'isolement des étudiants, qui favoriserait le bien-être, on connaît l'intérêt de l'art-thérapie mais le montage du projet posait problème dans la mesure où le service porteur du projet, le PFVU, n'était pas le bon service, il n'est pas en mesure d'encadrer les ateliers mentionnés. Par ailleurs, il n'y avait pas de précision dans le dossier sur l'origine des 20 % restants du budget, il était seulement mentionné uB mais rien n'était prévu côté CVEC et le PFVU n'était pas en mesure de prendre en charge les 20 % restants. Donc, la commission, pour ces raisons, a décidé de ne pas classer ce projet et plutôt de le réorienter soit vers les projets qui vont être montés dans le cadre de l'EPE, soit plus rapidement, à court terme, vers une expérimentation via une association étudiante pour obtenir un financement FSDIE.

Cinquièmement, a été proposé un projet venant de l'IUT du Creusot « Escape Game : cyber sécurité (SécuB) ». L'objectif de ce projet était de sensibiliser les étudiants à la problématique de la cyber sécurité avec la mise en place d'une escape game. Le problème vis-à-vis de ce projet est qu'il ne concerne pas la vie étudiante à proprement parler, donc para-universitaire ou péri-universitaire. Dans le budget il était seulement question d'achat d'équipements numériques, principalement de tablettes. Ce projet semblait plutôt concerner les équipements numériques plutôt que la vie étudiante et donc il a été décidé de ne pas le classer dans les projets Vie étudiante.

En sixième position, a été déposé un projet du pôle culture « Atheneum, lieu de médiation culturelle favorable à l'insertion sociale et professionnelle des étudiants ». Ce projet soutient lui-même trois petits projets : un café culturel qu'on connaît bien, l'accompagnement des étudiants pour la mutualisation de projets culturels et le soutien au festival Novosonic. C'est un projet qui a été classé 1 sur 4 par le pôle culture. Donc ont été attribués pour le premier item : 30 points, pour le deuxième item : 15 points, pour le troisième item : 5 points, pour le quatrième item : zéro point, pour le cinquième item : 10 points donc un total de 60 points sur 110.

En septième position, a été déposé, toujours par le pôle culture, un projet « Pour un patrimoine universitaire inclusif ». Il s'agit d'une série d'actions de valorisation destinées à mieux faire connaître le patrimoine universitaire, lutter contre l'isolement, favoriser la mixité sociale. Ces actions doivent être appuyées par des étudiants de biologie. C'est un projet qui a été classé 3 sur 4 par le pôle culture, qui a reçu comme notes, pour le premier item : 35 points, pour le deuxième item : 10 points, pour le troisième item : 10 points, pour le quatrième item : 20 points, pour le cinquième item : 10 points, donc un total de 85 sur 110.

Huitièmement, un projet du pôle culture, toujours, un projet de quatre séances de « Speed dating » scientifique au profit des jeunes chercheurs d'UBFC, entre juin 2023 et juin 2024. C'est un projet qui avait été classé 2 sur 4 par le pôle culture, qui avait déjà été financé deux fois par le passé. Ont été attribués, pour le premier item : 15 points, pour le deuxième item : 5 points, pour le troisième item : 5 points, pour le quatrième item : zéro point, pour le cinquième item : 5 points, donc un total de 30 points sur 110.

Neuvième position, encore un projet pôle culture « Websérie vies étudiantes », il s'agirait d'une websérie de 8 portraits de jeunes chercheurs, à destination des étudiants de licence, de master mais également de lycéens. C'est un projet qui a déjà été présenté en 2019, 2020, 2021. C'est un projet qui a été classé 4 sur 4 par le pôle culture. Ont été attribués, pour le premier item : 10 points, pour le deuxième item : 5 points, pour le troisième item : 5 points, pour le quatrième item : zéro point, pour le cinquième item : 5 points, donc en tout 25 points sur 110.

En dixième position, a été déposé un projet du SUAPS « La réussite universitaire pour toutes et pour tous en toute sérénité ». C'est un projet qui soutient la commission solidarité vie étudiante dont on a déjà parlé ici. C'est un service récent de l'université qui vient en aide aux étudiants dans les problématiques rencontrées au niveau alimentaire, au niveau du logement, en complément bien entendu de l'action sociale du CROUS, il ne s'agit pas de remplacer le CROUS, cela va de soi. La commission solidarité vie étudiante a déjà sorti une dizaine d'étudiants de la rue. C'est un projet qui avait été classé en deuxième position l'an dernier et que la région n'a pas financé, estimant semble-t-il que sur le plan social, les projets du CROUS avaient déjà été financés. Donc, cette année, le projet, dans sa rédaction, insiste bien sur le fait qu'il ne s'agit pas de remplacer le CROUS mais de venir en

complément de ce qui est déjà offert, pour combler en quelque sorte les trous de la raquette. Ont été attribués, pour l'item 1 : 40 points, pour l'item 2 : 20 points, pour l'item 3 : 20 points, pour l'item 4 : 20 points, pour l'item 5 : 10 points, donc un total de 110 points sur 110.

En onzième position enfin, un projet déposé par l'UFR Lettres « Re-crédation, favoriser la résilience, le mieux-être et l'insertion des étudiants en exil », concernant le DU passerelle. Il s'agit d'actions qui sont proposées pour améliorer le bien-être étudiant en suivant deux voies privilégiées, la médiation artistique pour des étudiants du DU, assurée par des intervenants en médiation interculturelle, l'idée c'est de permettre à ces étudiants de découvrir et d'apprécier notre mode de vie à la française, et d'autre part l'instauration de groupes de parole « Ma vie, ma santé ». Des ateliers hebdomadaires sur 15 semaines, assurés par un psychologue interculturel et un doctorant. Une précision importante c'est que, cette année, le DU a dû faire face à un afflux d'étudiants ukrainiens, fuyant leur pays en raison des circonstances donc se trouvant dans des situations assez délicates sur le plan psychologique. Ont été attribués, pour le premier item : 40 points, pour le deuxième item : 10 points, pour le troisième item : 20 points, pour le quatrième item : 10 points, pour le cinquième item : 10 points, donc un total de 90 points sur 110.

Voici le classement final. En première position, le projet du SUAPS « Commission solidarité étudiante », 110 points sur 110. Deuxièmement, le projet du pôle documentation « CHUT », 95 points sur 110. Troisièmement, le projet de l'UFR Lettres « Re-Création », 90 points sur 110. Quatrième position le projet du pôle culture « Pour un patrimoine universitaire inclusif », 85 points sur 110. Cinquième position, le projet du pôle culture « l'Atheneum, lieu de médiation culturelle », 65 points sur 110. Ensuite, un projet du pôle documentation « Aménager un espace collaboratif et modulable », 45 points sur 110. Ensuite, le projet du pôle culture « websérie, vies étudiantes », 35 points sur 110. Le projet du pôle culture « Speed dating scientifique » 30 points sur 110. Et enfin, le projet du pôle développement durable « Transport Dijon-Besançon » avec 20 points sur 110.

Donc, ce classement, avec les critères et les notes obtenues pour chaque item sera envoyé aux directeurs de composante et aux services, après votre vote. Il sera ensuite, bien sûr, envoyé à la région pour pouvoir être soumis dans les temps.

Mme Pucéat.- Merci Karen, y a-t-il des questions ? Non, pas de question ni de remarque sur ce point-là ?

Mme Privé.- Je vais prêter ma voix à Peggy Cénac pour des raisons médicales et lire son intervention : « Je ne vais pas pouvoir développer mon argumentaire aujourd'hui et donc je vous écrirai, Monsieur le Président, Madame Fiorentino et Monsieur Fournier. En résumé, la FSU refuse de prendre part au vote d'un classement de dossiers que nous n'avons pas vus et qu'aucune commission élue n'a vus en amont du conseil d'administration. La présentation devant les directions de composante a été houleuse, il n'y a pas eu de vote, ils n'ont pas eu accès aux dossiers. Dans ces conditions, nous ne pouvons nous prononcer sur un classement. Je vous remercie ».

Mme Fiorentino.- Je ne dirai pas que la réunion a été houleuse. Il y a un directeur de composante qui n'était pas content du classement mais il lui a été expliqué les raisons de ce classement. Les autres directeurs de composante et de service qui étaient présents ont posé des questions sur les critères, questions

auxquelles nous avons répondu. Effectivement, cette commission de classement est composée de services internes parce que c'est une commission qui se prononce essentiellement sur des critères techniques. Il faut savoir qu'on a laissé aux composantes et aux services jusqu'à début janvier pour déposer des projets, mais en vérité jusqu'à ce que la réunion se tienne, c'est-à-dire jusqu'au 27 janvier il y a eu des échanges permanents entre les composantes et services et le PFVU pour compléter les dossiers parce que les dossiers ne sont jamais complets. Il y a toujours des pièces et des justifications qui sont demandés par les services et donc, tous ces allers et retours expliquent que les dossiers ne sont vraiment achevés qu'à la toute fin. La réunion de présentation de classement aux directeurs de composante a eu lieu le 31 et la réunion de classement a eu lieu seulement le 27. Il n'y a pas de réunion qui réunit les élus mais on a déjà eu ces échanges avant.

Mme Pucéat.- Lionel, tu souhaites intervenir ?

M. Crognier.- Les remarques du directeur de composante en question ne portaient pas, dans mon souvenir, sur cette partie des AAP Vie étudiante mais portaient sur les AAP numériques. Il faut être précis sur ces questions-là. Je pense que mon souvenir n'est pas défaillant.

Mme Fiorentino.- Oui, Lionel, tu as raison, excuse-moi.

M. Crognier.- Donc, ça n'avait rien d'houleux, le classement. Il est vrai que j'étais à distance et que j'ai pu mal saisir la houle.

Mme Pucéat.- C'est vrai que ce sont des votes séparés Vie étudiante et Équipements pédagogiques et numériques.

Mme Cénac.- Pour moi, ça pose un problème de principe, le classement sur dossiers que la communauté n'a pas vus, en particulier la communauté pédagogique. Sur le numérique, c'est encore plus marqué parce qu'il y a encore moins d'enseignants et d'étudiants dans les personnes qui ont pu étudier les dossiers. Mais, sur les deux aspects, le fait qu'on nous demande de faire un classement sur dossiers que personne, enfin représentants de la communauté universitaire n'a vus me pose le même problème, même si cette partie-là n'a pas été (*mot inaudible*).

Mme Pucéat.- Si je peux juste apporter une précision, il est vrai que ces différents classements auraient dû initialement être examinés par la CFVU avant d'être votés en CA, c'est ce qui était prévu avec le CA du 22 février. Nous avons été obligés, pour des raisons techniques, de déplacer ce CA. On n'a pas pu le repousser plus tard parce qu'il fallait que le classement de ces appels à projets soit voté pour être entré sur la plateforme région à une certaine date, donc on n'a pas pu reculer le CA pour permettre d'accommoder le déplacement, on a été obligé de l'avancer et il n'était pas possible d'avancer la CFVU plus tôt pour qu'elle ait lieu en amont. Donc, c'est pour cette raison que, cette année précisément, on se trouve dans ce cas-là, à devoir passer ce classement en amont au CA alors que, d'habitude, ça se fait dans l'ordre. C'est vraiment pour des raisons techniques de déplacement de CA où on a eu très peu de marge si on souhaitait ensuite pouvoir le rentrer sur la plateforme région.

Mme Cénac.- Je comprends bien mais on aurait peut-être pu voir les dossiers, parce que personne avant nous ne les avait vus, on n'a pas pu avoir les dossiers.

Mme Fiorentino.- Si je peux compléter, effectivement un directeur de composante, lors de la réunion, a demandé si pour la prochaine réunion de présentation du classement des AAP, il était possible d'avoir communication des dossiers. Oui, c'est tout à fait possible. Là, ça n'a pas été fait parce que la réunion de classement c'était le 27 donc le vendredi et la réunion de présentation c'était le mardi. Mais effectivement, pour une prochaine réunion, dans un souci de transparence, c'est possible d'avoir accès aux dossiers.

M. Le Moyne.- Cette réunion de classement est composée comment et à l'initiative de qui ?

Mme Fiorentino.- La commission de classement, ce sont des représentants des services centraux.

M. Le Moyne.- Je rejoins la remarque, dès lors qu'il y a des commissions où des membres élus sont constituants, la question ne se pose pas. Évidemment, il y a besoin de commissions techniques avec des techniciens mais, dans une démarche d'amélioration continue, il est important que ces commissions soient validées par les instances. Je ne critique pas le travail de celle-là en l'occurrence mais à différents moments de la vie de notre établissement, il y a des commissions qui sont créées et il faudrait éviter qu'elles soient constituées comme ça.

Le Président.- Pour répondre à Luis, je souscris à ce que tu viens de dire. Je souligne le caractère exceptionnel de ce qui s'est passé. Ce n'était pas une volonté de court circuiter la CFVU, on n'a pas du tout l'habitude de fonctionner comme ça. Les instances sont là, on soumet aux instances les dossiers qui leur reviennent en raison de leurs compétences. Là, c'était vraiment un problème calendaire, c'est-à-dire qu'au regard du problème de la semaine du 20 février, il n'y avait pas de possibilité de tenir le CA. Si le CA, aujourd'hui, ne vote pas ces dossiers, ce qui est une possibilité bien sûr, on ne peut pas les déposer et la région ne financera aucun de ces projets. Je comprends le problème qui est soulevé, j'y adhère et toutes mes excuses, en tant que président, de ne pas avoir eu la possibilité de réunir une CFVU pour traiter les dossiers. Maintenant, si les administrateurs décident de ne pas valider les choix qui ont été faits, très bien, on ne déposera pas ces dossiers et il n'y aura pas de financement pendant un an de l'ensemble des projets qui ont été portés, malgré la qualité du travail qui a été fait par les services internes. C'est-à-dire, on voit bien, et c'est une nouveauté par rapport à l'année dernière, c'est qu'il y a un benchmarking qui a été réalisé, avec différents items et donc on est dans une démarche qui, à mon avis, s'améliore, comme tu le soulignais tout à l'heure sauf sur cet aspect-là qui est défaillant cette année, qui est la saisine de la CFVU et c'est vrai que c'est important. Ce que je propose, c'est tout de même, avec ce point d'attention important et celui évidemment de ne pas réitérer ce process qui n'est pas satisfaisant, j'en conviens, tout de même de faire confiance au travail qui a été réalisé et d'adopter ce classement sous la réserve liée au process, que je partage. Si nous ne le faisons pas, il est certain qu'aucun projet ne sera financé, c'est certain, même si le process me désole.

Mme Pucéat.- Dans ce cadre-là et après ces échanges, je vous propose d'approuver le classement des projets dans le cadre du règlement d'intervention « Vie étudiante » de la région Bourgogne-Franche-Comté pour l'année 2023, pour les montants suivants :

| | |
|-----------------------------------|-----------|
| Montant total des projets : | 325 627 € |
| Financement uB : | 2 000 € |
| Fonds propres : | 58 407 € |
| Autres sources de financement : | 5 094 € |
| Financement demandé à la région : | 260 126 € |

Qui refuse de voter ? 2 refus. Qui s'abstient ? 1 abstention. Qui vote contre ? Personne.

Merci pour cette approbation.

21 voix pour, 2 refus de prendre part au vote, 1 abstention

Le Président.- Je vous remercie et très clairement, ça ne se reproduira pas l'année prochaine. Merci de votre confiance.

Mme Pucéat.- Nous pouvons passer aux équipements pédagogiques et numériques présentés par Alexandre Fournier.

- Équipements pédagogiques et numériques

M. Fournier.- Bonjour à toutes et à tous. Pour répondre à la question qui a été posée, l'échange a été vif entre le directeur de l'IUT et moi-même et je lui ai répondu. Effectivement, le ton est monté parce que pour une fois j'ai réagi, ce n'est pas dans mes habitudes de réagir comme ça mais là j'en avais un peu ras le bol. J'ai réagi et lui ai donné les réponses techniques pour lui expliquer le classement des deux dossiers qu'il avait déposés. Donc, je vais y revenir mais il a eu des réponses techniques. Après, je regrette son emportement et les propos qu'il a tenus qui étaient injurieux, c'est pour ça que j'ai réagi de cette manière. Je vais vous donner tous les éléments qui ont amené aux classements et notamment les demandes qui m'ont été faites en CFVU et auxquelles j'ai répondu.

Notamment, on nous avait demandé d'appliquer le même barème de notation que pour l'appel à projets Vie étudiante et c'est ce qu'on a fait cette année, donc je vais vous donner tous les éléments. Je vais commencer par un élément très factuel. Il y a deux ans, on avait 28 projets déposés, l'année dernière, 25 et cette année il y a eu 15 projets déposés. L'an dernier, la région avait financé 27 projets au niveau des neuf établissements BFC qui avaient déposé des dossiers dans cet appel à projets et l'uB avait obtenu à peu près 39 % des financements pour l'ensemble des projets déposés des neuf établissements. Donc, on avait quand même eu un retour très positif. J'insiste sur ce point parce qu'une question a été posée pendant la présentation aux différents porteurs de projets, lors de la réunion. La question était si on savait à combien se monterait le financement cette année ? Bien sûr, nous n'en avons aucune idée puisque c'est très fluctuant sur l'appel à projets, alors pas sur Vie étudiante mais sur l'appel à projets Équipements pédagogiques et numériques, j'ai pu constater, d'une année sur l'autre, que le financement de la région était assez fluctuant. Donc, eu égard aux annonces faites par la présidente de région, on ne sait

absolument pas à combien se montera le financement. C'est vrai que l'an dernier on avait eu, à nous seuls, quasiment 40 % du financement de cet appel à projets Équipements pédagogiques et numériques pour les neuf établissements dépositaires BFC. On ne sait pas du tout cette année ce qu'on va pouvoir obtenir.

Mme Lang-Ripert.- Est-ce que, d'après votre expérience, la région suit les classements qui sont ceux des composantes ?

M. Fournier.- J'échange régulièrement avec le chargé de mission qui porte ces deux projets Vie étudiante et Équipements pédagogiques et numériques, à la région, Romain Goetschy que certains d'entre nous connaissent. On a des échanges très techniques sur les raisons pour lesquelles la région retient tel ou tel dossier et en rejette d'autres. D'une année sur l'autre, et c'est ce qu'on avait fait l'an dernier, j'avais eu des échanges techniques avec Romain Goetschy ce qui fait que les projets portés par l'uB, déposés par l'uB et le classement proposé tenaient compte de ces échanges techniques en amont du classement, bien entendu. Cette année, je n'ai pas eu d'échanges techniques particuliers avec lui mais, en fonction du retour de la région sur le classement de cette année, il y en aura probablement, comme tous les ans.

Pour les critères d'éligibilité de la région, je vais les lire très rapidement : les projets d'investissement destinés à l'acquisition d'équipements pédagogiques, numériques, de logiciels, leur mise en réseau, leur développement et les projets d'adaptation des établissements à l'enseignement en mode hybride, donc qui revient, c'est le même règlement que l'an dernier, ou à distance. Ces équipements devront favoriser l'attractivité de l'établissement, le développement de ses formations et la réduction de la précarité numérique des étudiants. Donc, on reste toujours sur le même règlement avec notamment le coût éligible compris entre 30 000 et 120 000 euros, exactement comme l'an dernier. Voilà pour le règlement. Il est exactement identique à celui de l'an dernier.

L'an dernier, en CFVU, on nous avait demandé d'établir un classement en tenant compte des critères et d'attribuer des notes comme pour l'appel à projets Vie étudiante. C'est ce qui a été fait et donc, pour vous expliquer comment le classement a été effectué cette année, effectivement, lors de la réunion où on établit un classement qu'on propose en CA, sont présents les services, les VP concernés par ces appels à projets. De mon côté, pour l'appel à projets Équipements pédagogiques et numériques, je fais une première lecture de tous les dossiers, un à un avec un premier classement, critère par critère, en tenant compte de critères techniques mais également stratégiques pour l'établissement, bien entendu. J'arrive à un premier classement. Par exemple, si je prends un critère qui est sur 40, je vais arriver à des notes entre 30 et 35, 35 et 40, selon la qualité des dossiers déposés. Ensuite, je fais une deuxième lecture, à nouveau dossier par dossier mais cette fois-ci en confrontant par critère, pour chaque dossier déposé et au final j'arrive à un classement avec une note et, avant de le proposer à la commission de classement, j'échange avec Marie-Ange Rito qui, elle, a travaillé en amont pour la direction du numérique sur les critères vraiment techniques. Ce qui fait qu'on confronte nos classements, chacun de son côté et, soit pour des raisons techniques, soit pour des raisons plus stratégiques, on repositionne tel ou tel dossier dans le classement. Pour être très clair, l'an dernier on avait modifié notre classement pour un des dossiers. Cette année, on est arrivé, avant de le présenter en commission, à la même chose. On a bougé un dossier, pour des raisons techniques. Après, on était d'accord sur les

deux dossiers qui n'ont pas été retenus, qui n'ont pas été classés et on a été d'accord, pour des raisons techniques ou stratégiques, de ne pas les garder. Ou même financières, il y a un des dossiers qui dépassait le plafond financier autorisé. Après ce travail là en commun avec Marie-Ange Rito, la directrice du numérique, on présente et on échange en commission sur ce pré-classement et, après échange en commission, on a rechangé un classement par rapport au classement auquel on était arrivé, Marie-Ange Rito et moi, suite à des échanges sur lesquels je vais revenir.

Je donne le classement.

On a eu 15 dossiers déposés cette année, 13 retenus au final dans le classement, 2 non retenus.

Je vais commencer par les deux projets non retenus. C'est ce qui a fait l'objet de l'échange avec le directeur de l'IUT, notamment. Son projet IUT Dijon-Auxerre, en priorité 2 sur 2, concernant (*mot inaudible*) de postes de travail d'étudiants, n'a pas été retenu. L'an dernier, j'avais échangé avec lui, son projet n'avait pas été retenu l'an dernier parce qu'il fallait transférer les serveurs au data center, ce qui n'a pas été fait. Entre l'an dernier et aujourd'hui, ça n'a pas été fait donc nous n'avons pas retenu cette deuxième partie du processus de son dossier, pour cette raison-là. C'est la raison pour laquelle il s'est largement emporté mais je lui ai répondu sur ce point. On a rediscuté après la réunion, ça avait baissé d'un ton, il a compris mais il n'est pas d'accord, c'est comme ça. Le deuxième projet qui n'a pas été retenu parce qu'il dépassait le plafond autorisé dans le financement, c'est un projet déposé par le CIPE par le biais de l'Inspé. C'est un très bon projet mais, malheureusement, le plafond dépassait de 2 000 € au final, donc on n'a pas retenu ce dossier pour ces raisons-là. Voilà pour les deux dossiers non-retenus.

Je vais passer au classement concernant les projets classés.

On a deux projets classés en 1, ça a été justement la modification effectuée après les échanges en commission. On a voulu donner un signal fort à la région sur ces deux projets classés ex aequo. Les deux premiers projets, classés en 1. C'est Sciences de Santé « Du corps au pixel », c'est un projet qui porte sur les techniques numériques et simulation optimisée dans un laboratoire d'anatomie connecté », très bon dossier, il a été classé n° 1 avec le projet du pôle logistique des 5 UFR qui vise à la « Création d'un amphithéâtre à la pointe de la technologie », ce qui manque probablement sur le campus. C'est un très bon projet, c'est un peu l'amphi du 21^e siècle.

Projet classé en 2, ça a été un des points d'échange avec le directeur de l'IUT, et là, plutôt positif, dans le sens où son projet qu'il avait déposé l'an dernier, projet que je m'étais engagé à relire cette année s'il le déposait, c'était un très bon projet initialement qu'il a redéposé et cette fois-ci il a été classé en deuxième position, « Acquisition d'un tour à commande numérique » qu'il a su valoriser et mettre en avant notamment pour le bienfait de ses étudiants.

Projet classé n°3, l'IAE, « Implantation d'une salle immersive, comodale et de simulation » sur le site de l'IAE.

Projet classé n°4, STAPS, avec une « Borne de captation vidéo autonome ». Peut-être que vous connaissez ce type de matériel, c'est un matériel qui est déjà installé au Cortex. C'est un projet dont Lionel Crognier, directeur du STAPS nous avait parlé l'an dernier et l'an dernier, notamment parce que le matériel existait déjà au Cortex et on n'avait pas encore de retour sur l'utilisation, ça nous semblait prématuré de racheter ce type de matériel. Cette année, avant de travailler sur le classement, j'ai quand même pris des renseignements avec Marie-Ange Rito et je savais que le matériel installé au Cortex était très utilisé. C'est un matériel qui

s'appelle « Rapidemooc », un matériel utilisé par les étudiants, qui permet de se capturer et de créer ses propres vidéos, notamment CV vidéo, etc. Le matériel est très utilisé au Cortex donc il nous a semblé que c'était opportun de mieux classer le projet cette année, c'est pour cela qu'il est en position n°4.

Position n° 5, INSPE « Rendre les cours interactifs et collaboratifs au service des compétences du 21^e siècle et d'un usage raisonné du numérique », c'est une très bonne chose. Très bon dossier également, il se classe en n°5.

Projet classé n°6, IUT du Creusot GMP, priorité 1 sur 3 pour le Creusot qui avait déposé trois dossiers. C'est « l'introduction d'un mode de fonctionnement hybride au sein du département génie mécanique et productique dans le cadre du BUT ».

Classé n° 7, l'Esirem avec le « Développement de la pédagogie par projet IoT en cyber sécurité à l'Esirem ». Celui-ci a été moins bien classé notamment pour des raisons très techniques. Il y a eu un échange entre le directeur de l'Esirem et Marie-Ange Rito sur ce point-là. Donc là, on a plus des réserves techniques qui peuvent être levées à posteriori mais malgré tout c'est la raison pour laquelle il a été classé en n°7.

Numéro 8, Sciences humaines, « Constitution d'un parc informatique de pointe et réactualisation du matériel pédagogique professionnalisant en licence et master de psychologie ».

Le numéro 9, le centre Condorcet qui demande une classe innovante pour le travail collaboratif en distanciel. Même s'il y a la mention des aspects innovants dans le titre du projet, ça reste l'équipement d'une salle purement et simplement.

Classé n° 10, Sciences et Techniques « Modernisation des TP de vision industrielle, microprocesseurs et de l'IA ». Le projet est bon mais le dossier était moins bon que les autres dans sa rédaction, sa présentation, les aspects techniques mis en avant et notamment certains aspects dans les critères. C'est ce qui explique son classement moindre que les autres.

Classés 11 et 12, les projets 2 sur 3 et 3 sur 3 de l'IUT du Creusot. Des bons projets mais moins bons que les autres et on est parti aussi du principe que les projets 2 sur 3 et 3 sur 3 étaient..., disons qu'on tenait plus compte de la priorité 1 de chaque dépositaire, contrairement aux deux années précédentes. Il faut reconnaître que les années précédentes on avait des dépositaires qui déposaient plusieurs dossiers. Cette année on a eu juste l'IUT du Creusot et l'IUT Dijon-Auxerre qui ont déposé deux ou trois dossiers.

Voilà pour la proposition de classement qui vous est faite. L'une des remarques qui a été faite lors de la présentation aux directeurs de composante et de service, c'est que ça fait maintenant plusieurs années qu'on effectue des réponses à ces appels à projets et, effectivement, il y a des UFR qui peuvent considérer qu'elles sont moins bien classées que d'autres et qu'elles ont moins d'attribution que d'autres. Donc, on a échangé sur ce point avec le président et l'an prochain on va établir un principe de bonus-malus, on va demander au pôle finances, sur les années 2019-2020-2021-2022-2023, de nous faire un tableau, attribution par UFR ou par service, du financement de ces appels à projets, comme ça on aura une vue d'ensemble de ce qui a été attribué par dépositaire et on peut rééquilibrer, attribuer des bonus-malus en fonction de ce classement, ce qui permettra à certains dossiers, probablement, l'an prochain, de remonter dans ce classement et d'effectuer une sorte de rééquilibrage sur les attributions.

Mme Cénac.- Merci pour ces explications. Sans connaître votre proposition de bonus-malus, je voulais aussi proposer, mais votre proposition me va très bien, d'ajouter un critère pour prendre en compte, justement, ce que la composante a recueilli de ces appels à projets sur les dernières années et trouver une manière de prendre en compte que certains sont toujours mal classés et c'est ça qui doit aussi, sans doute, contribuer à l'énerverment et la chaleur des discussions.

Le Président.- Sur ce point précis, j'ai fait l'enquête sur l'année dernière. L'IUT Dijon-Auxerre est la composante qui a le plus émergé sur ce dispositif au cours des cinq dernières années. Donc, non, ça ne marche pas. En revanche, on en a discuté avec Alexandre, oui à la pondération parce qu'il faut un élément de justice distributive dans la répartition et dans le classement. Ensuite, il ne faut pas non plus que ça devienne une surpondération par rapport à la qualité des dossiers. La première chose est qu'il faut des dossiers de qualité, ça c'est certain, mais ensuite dans les dossiers de qualité, on va peut-être faire remonter des dossiers déposés par des composantes, qui ont été moins bien classés les années précédentes, de sorte que chacun ait sa chance et que ça tourne un petit peu parce qu'on sait très bien que le budget des uns et des autres (*suite inaudible*), celui du conseil régional comme le nôtre donc il y a des arbitrages qui peuvent être faits.

Mme Cénac.- En Sciences et Techniques, il y a beaucoup de collègues qui étaient énervés du classement. Il y a un sentiment d'injustice vis-à-vis de la composante. Je me doute, connaissant Monsieur Blais, qu'il n'a pas dû être (*suite inaudible*), n'empêche que dans la composante Sciences et Techniques, il y a un sentiment d'injustice.

M. Fournier.- J'ai échangé avec François Blais juste après le classement, effectivement, contrairement à certains, il n'a pas eu du tout de propos déplacés. Le projet est bon mais le dossier était vraiment moins bon que les autres, dans sa rédaction, sa présentation. Quand je lis les dossiers, je les lis très précisément. Je fais plusieurs lectures et sur ce dossier-là en particulier, j'ai regretté de ne pas mieux le classer mais franchement, sur la qualité du dossier, par rapport à certains, c'était rédactionnel ou sur certains points, ce n'était pas assez fouillé et c'était difficile de mieux le classer que ça. Mais ça peut se régler très facilement dans les échanges qu'on a après le vote du classement avec les différents porteurs de projets, en général ça se corrige. La preuve, le directeur de l'IUT a redéposé son projet. Et effectivement, il était très bon et il s'est retrouvé classé, alors pas le second parce que c'était une question technique de non-déplacement de serveur. Mais il y a des dossiers où on peut tenir compte aussi, quand on a des demandes de matériels, si on a déjà des matériels multipliés sur le campus, de réétudier certains dossiers, comme ça a été le cas pour STAPS qui se retrouve remonté par rapport à l'an passé parce que c'est un matériel rare et coûteux à l'uB et avant de réinvestir dans ce genre de matériel, il fallait faire une évaluation et effectivement, cette année le projet de STAPS remonte pour cette raison.

Le Président.- Au-delà des difficultés calendaires qu'on a évoqué tout à l'heure sur lesquelles je ne vais pas revenir, il y a un autre point, c'est que s'est réuni pour la première fois en décembre, le conseil du numérique et je souhaiterais à l'avenir que le conseil du numérique soit également saisi de cette question.

Le conseil du numérique, c'est une création. Avant on avait un COSNUM qui n'avait pas la même ambition. Le conseil du numérique est là pour s'assurer de la cohérence de la stratégie de l'établissement dans le domaine du numérique et ça, clairement, ça en fait partie. Donc, l'année prochaine, on convoquera un conseil numérique avant, qui traitera de ça, et sur les projets pédagogiques on conservera l'intervention de la CFVU et pour le numérique, s'il y a un côté pédagogique, on les présentera aussi à la CFVU. Mais moi, je souhaiterais qu'on puisse les instruire devant le conseil du numérique, de sorte que, là-aussi, on puisse avoir un échange sur le fond des dossiers.

Maintenant il faut aussi que les dossiers soient bien présentés parce que les transmettre s'ils sont mal présentés, ils ne résisteront pas à l'analyse qui sera faite par nos bailleurs de fonds donc par le conseil régional, c'est sûr. Il y a un dialogue à avoir et un accompagnement à faire parce que si on est persuadé que, sur le fond, le dossier est bon et que dans sa présentation il n'est pas convaincant et qu'on transmet comme ça, on va perdre une chance de financement.

M. Fournier.- L'an dernier on a été financé au niveau BFC, à hauteur de 40 % sur cet appel à projets. Si vraiment notre classement avait été mauvais, on n'aurait pas eu autant. Cette année, peut-être que ça ne sera pas le cas, peut-être pour d'autres raisons j'imagine, même si on ne sait pas ce qu'il en sera. Mais pour rebondir sur la proposition de présentation au conseil du numérique, on a échangé sur ce point avec le président, il faudra vraiment qu'on se cale sur une date parce que si le retour des dossiers est pour le 9 janvier, en fait le travail continue après le 9 janvier et quasiment jusqu'au dernier moment. La réunion était le 27, entre le 9 et le 27 on a encore des dossiers qui sont modifiés, des échanges entre le pôle finances et les porteurs de projets, etc. Et, quasiment deux jours avant que je relise les dossiers, je les ai relus le 25 je crois, après j'ai échangé avec Marie-Ange Rito entre le 25 et le 27, entre le 9 et le 25 il y a eu beaucoup de mouvements et on n'a pas de dossiers réellement finalisés. Même si on a l'impression d'être large, finalement pas tant que ça parce que les dossiers sont très mouvants entre ces deux dates. Effectivement, il faudra se caler précisément sur le moment d'une réunion du conseil du numérique l'an prochain.

Mme Lang-Ripert.- C'est dommage que ce soit un problème rédactionnel, si ce n'est que ça parce que tu dis que c'était un chouette projet. Je me dis, le fait de partager des dossiers, comme ça a été proposé tout à l'heure, pour avoir un côté «modélisant» qui puisse permettre aux personnes qui, dans les composantes, rédigent, de se dire «voilà ce que l'uB entend comme être un bon dossier, aussi dans cette qualité rédactionnelle», ça peut aider. Ça peut être modélisant, constructif, de dire «voilà ce qu'on attend comme exercice et l'année prochaine je fais comme ça».

M. Fournier.- Rédactionnel, ce n'est peut-être pas exact, c'est peut-être moins fouillé que d'autres dossiers.

M. Le Moyne.- Je rebondis pour faire une demande et une suggestion en même temps. On a parlé tout à l'heure de la constitution des commissions. Je pense que le travail d'amélioration s'accompagne de trois autres aspects qu'on a déjà évoqués. Tout d'abord l'aspect (*mot inaudible*), il faut que tout le monde puisse être servi sur une période suffisamment représentative. Un deuxième aspect très

important et je pense que ça doit s'appliquer à toutes les commissions, commission de la recherche, commission du numérique, commission pédagogique, etc. Tout à l'heure j'ai prié pour que tu ne fasses pas l'inventaire de tous les points. Moi, ça ne me regarde pas mais le porteur de projet, pour lui c'est vital. Et il y a rarement de retour sur ce qui ne va pas dans les dossiers. Les collègues nous interpellent « pourquoi je n'ai pas été retenu ? ». Ça serait vraiment bien d'avoir un retour vers le porteur, objectif, les grilles de notation, ici on n'a pas le temps, le CA devient une chambre d'enregistrement, les grilles de notation doivent être validées et permettre d'objectiver la réponse et de dire aux collègues « tu as eu zéro en qualité de dossier parce que tu écris comme un cochon... » et la fois d'après il fait calligraphier son truc. Le retour sur les projets est indispensable et il est très peu pratiqué et c'est important.

Le Président.- Je vais répondre à la place d'Alexandre, je crois que le dialogue a eu lieu non seulement avec l'IUT l'année dernière mais avec François Blais cette année. C'est une bonne chose. Sur le côté modélisant aussi, si on met quelques exemples de dossiers bien classés à disposition, sous réserve de l'accord des collègues, mais je pense que les gens diront « oui », il n'y a pas de souci, donc des dossiers qui ont obtenu un bon classement et qui ont obtenu un financement de la région, ça permet de se caler aussi. Si je vois que ce que j'ai fait ne correspond pas, je vais retravailler. C'est essentiel.

Cédric Clerc.

M. Clerc.- C'était pour revenir sur le lien avec le conseil du numérique parce que le projet Esirem n'a pas été accepté sans que ce soit pour des raisons peut-être d'infrastructure, de sécurité... ?

M. Fournier.- C'est plus Marie-Ange Rito qui a les éléments techniques, je ne les ai pas sous les yeux, mais il y avait des points techniques, des questions de fournisseurs, de marché, etc. D'une année sur l'autre, ça peut se régler. Je me tiens à la disposition des porteurs de projets pour échanger sur les dossiers, je l'ai déjà fait à plusieurs reprises donc aucun souci pour expliquer les notes, etc.

M. Clerc.- Que les porteurs de projets aient quand même conscience des moyens qu'ils pourront utiliser et sur lesquels ils peuvent s'appuyer, qu'il y ait des concertations bien en amont.

M. Le Moyne.- Vraiment, je voudrais insister, ce n'est pas le retour du vice-président vers le porteur, c'est la présentation de la grille. Les vice-présidents ne sont pas toujours disponibles. Leur avis est précieux mais c'est un avis subjectif. Ce qui compte, je pense, pour l'amélioration du processus c'est que le porteur du projet voit les notes des autres projets, voit la sienne et puisse, le coup d'après s'améliorer, pas en fonction de l'avis ou du ressenti, aussi précieux et travaillé que celui d'un VP ou du président d'une commission, mais en fonction de notes objectivées.

M. Fournier.- Ce qu'on peut proposer, mais je ne sais pas si c'est une bonne idée, c'est qu'entre le moment où se réunit la commission, où on établit un pré-classement avant la réunion avec les dépositaires de projets, est-ce qu'on transmet ce pré-classement ?

Le Président.- On va y réfléchir. Les discussions ont fait apparaître deux, trois éléments importants, on va réfléchir à la mise en œuvre, on ne va pas régler tout aujourd'hui mais il faut effectivement se placer dans ce cadre que décrit Luis qui est celui de l'amélioration permanente et il faut améliorer ce point-là, y compris en mobilisant le conseil du numérique et cet outil pédagogique à destination des porteurs de projets qui doit être effectivement efficace pour que les gens ne soient pas surpris et déçus.

Mme Pucéat.- On peut passer à l'approbation. Je vous propose d'approuver le classement des projets dans le cadre du règlement d'intervention « Équipements pédagogiques et numériques » de la région Bourgogne-Franche-Comté pour l'année 2023, avec les montants suivants :

| | |
|------------------------------|-------------|
| Montant total des projets : | 1 066 222 € |
| Financement uB : | 533 013 € |
| Fonds propres composantes : | 198 € |
| Financement région demandé : | 533 011 € |

Qui refuse de voter ? 2 refus de vote. Qui s'abstient ? Personne. Qui vote contre ? Personne.

22 voix pour, 2 refus de prendre part au vote

Mme Pucéat.- Merci pour cette approbation et nous pouvons passer au point sur le soutien des initiatives des associations étudiantes, présenté par Maxence.

- Soutien aux initiatives des associations étudiantes (SIAE)

M. Roulliat.- Merci beaucoup, bonjour à toutes et à tous. Ce point, qui va être plus court que les deux précédents parce qu'on a beaucoup moins de dossiers, rentre dans le même cadre des actions de financement de la région. Celui-là est spécifiquement à visée des associations étudiantes. En termes de démarche, on n'a pas le même fonctionnement que celui des projets numériques et pédagogiques et celui de la vie étudiante parce qu'il y a un autre règlement d'intervention et on a un passage qui se fait plutôt en commission FSDIE, qui est donc une des commissions organiques de l'université et qui statue sur le financement FSDIE donc uB et sur la validation pour l'université du dépôt des projets auprès de la région.

Cinq projets ont été déposés suite aux échanges qu'il y a eu entre le bureau de la vie étudiante qui d'ailleurs assure un très gros travail auprès des associations, que ce soit avant, pendant et surtout après. Je vous laisse imaginer comment ça peut être compliqué, pour une association, de justifier des dépenses près d'un an et demi voire deux ans après le dépôt du projet. Donc, il y a un vrai travail de suivi qui est réalisé. Sur les cinq projets, trois dossiers ont été retenus et deux qu'on a fait le choix de ne pas retenir. Je vais expliquer pourquoi.

Au niveau des deux projets qui n'ont pas été retenus, un est porté par la FEBIA, la fédération étudiante de l'université qui était autour de paniers de légumes pour les étudiants de l'uB avec des tarifs qui sont largement moindres, au lieu de 12 euros le panier il est autour de cinq euros, avec des paniers qu'on peut prendre toutes les deux semaines. La difficulté vient de leur part, c'est qu'ils n'ont pas réussi à finaliser leur projet, tous les devis et les fonds dont ils avaient besoin pour pouvoir

déposer. On a essayé de leur donner un peu plus de temps et d'être un peu plus souple, mais ils nous ont dit que c'était impossible pour eux. Donc on n'a pas pu le présenter.

Le deuxième c'est AT'sciences, une nouvelle association étudiante qu'on a labellisée il n'y a pas très longtemps, qui est un tutorat étudiant pour les étudiants en L1 de SVTE et qui va s'étendre en L2, un peu sur le format du (*mot inaudible*) qui intervient auprès des étudiants de PASS-LAS de l'UFR de Santé. Pourquoi on n'a pas validé ? C'est sur le contenu du projet, les trois-quarts des fonds qui étaient demandés étaient inéligibles au vu du règlement d'intervention de la région et ce que je leur ai proposé, du fait que c'est une nouvelle association et que l'objet est extrêmement louable, c'est qu'on puisse l'organiser sous format des comités de pilotage que je pilote au sein du FSDIE et de leur proposer de prendre en charge la totalité de leur projet, ce qui leur permettrait de renforcer leurs actions auprès des autres étudiants.

Dans les deux cas, les portes ne sont pas fermées, c'est plutôt une réorganisation pour que le financement puisse se faire, voire même de façon plus forte, notamment pour AT'Sciences.

Pour ce qui est des autres dossiers. Il y a Adexpra, qui est la radio campus de Dijon qui d'ailleurs fête ses 40 ans sur cette année universitaire et qui a l'habitude de déposer auprès du SIAE, chaque année, un projet qui reprend à la fois des nouveaux projets à mettre en place. Notamment, ils souhaitent pouvoir renforcer le lien qu'ils peuvent créer entre la vie étudiante et parfois certaines choses qui se font et qui peuvent être compliquées à entendre et à comprendre pour des étudiants qui ne sont pas forcément investis et justement les étudiants qui sont au sein de notre campus, par des micros-trottoirs, par les différentes émissions qu'ils ont au niveau de la radio. Ils veulent aussi pouvoir renforcer leurs actions autour de la lutte contre les violences sexistes et sexuelles, autour de la santé de la femme, etc. que ce soit par la programmation, par des actions. Et le dernier grand pilier qu'ils ont, c'est de renforcer l'accueil d'étudiants, pour faire découvrir le monde de la radio sous ce format-là. On a placé ce projet en premier.

Le deuxième projet est celui de l'association ARAM qui fait le lien avec ce qu'on a pu voir dans l'appel à projets Vie étudiante. C'est l'association étudiante qui est rattachée au DU Passerelle et le projet qu'ils déposent auprès de la région, c'est une programmation à destination des étudiants de ce DU sur un accueil, sur une intégration, sur un volet plutôt culturel et de loisirs avec, à la fois des ateliers de création autour du cinéma, sorties à l'opéra, à la patinoire, des week-ends de fin d'année, week-ends d'intégration, etc. Toute une programmation prévue à partir de la rentrée 2023 jusqu'à la fin de l'année universitaire 2023-2024. Donc on l'a classé en deuxième position.

Et le dernier projet qui est porté par l'ADGIC qui est une association de l'IUT de Chalon qui tourne autour des journées de la robotique qui sont organisées à Chalon. C'est un gros événement, extrêmement intéressant, qui fait un lien entre les différentes formations qu'on retrouve au niveau du campus de Chalon, les étudiants et les collégiens et les lycéens du territoire. C'est tout l'objet de ces journées, sur deux jours, avec la prévision d'accueillir 600 lycéens et collégiens, faire intervenir aussi différents acteurs du monde socio-économique local pour essayer de créer un incubateur, faire découvrir les différentes formations et le monde de la robotique aux jeunes et pouvoir les attirer pour qu'ils viennent se faire former au sein des différentes filières du campus de Chalon. Notamment, faire un concours de robotique avec les collégiens qui viendront. On a placé ce projet en troisième position

notamment parce que c'est un projet qu'on connaît déjà et donc il perd un peu sur le caractère d'innovation qui est très présent aussi au niveau de la région.

Voilà pour les trois projets qui vous soumis pour présentation à la région.

Mme Pucéat.- Merci Maxence, y-a-t-il des questions sur ces différents projets ?

Non, dans ce cas, je vous propose d'approuver le classement des projets dans le cadre du règlement d'intervention « Soutien aux initiatives des associations étudiantes » de la région Bourgogne-Franche-Comté pour l'année 2023 avec les montants suivants :

| | |
|--|--------------|
| Montant total des projets : | 203 070,09 € |
| Financement uB : | 45 876,00 € |
| Fonds propres associations : | 33 883,09 € |
| Autres financements des associations : | 63 985,00 € |
| Financement région demandé : | 59 326,00 € |

Qui refuse de voter ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Qui vote contre ? Personne.

24 voix pour (unanimité)

Mme Pucéat.- Merci pour cette approbation à l'unanimité.

Et nous pouvons passer au point IV avec les travaux de la commission de la recherche du 26 janvier 2023, parole à Pascal Neige.

IV – Travaux de la commission de la recherche (CR) du 26 janvier 2023

- Demandes de subventions

M. Neige.- Merci madame la vice-présidente. Effectivement, je vais vous présenter des demandes de moyens qui ont été présentées devant la commission de la recherche du 26 janvier 2023 et ont reçues un avis unanime et favorable. Il n'y a pas de classement puisqu'il s'agit de demandes de financement donc c'est essentiellement le conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté qui opérera les classements. Vous avez reçu un document par voie électronique qui vous expose et vous explique l'ensemble des demandes. Il y a deux types de demandes différentes dans le document que vous avez reçu, des demandes avec des montants financés assez élevés qui relèvent du FEDER et il y a d'autres demandes plus classiques qui concernent le conseil régional et le conseil départemental, soit des montages de colloques, soit...

Pour ce qui concerne les projets FEDER, vous voyez des forts montants, il s'agit de projets de grande ambition adossés à des fonds FEDER. Ces projets ont été coconstruits avec les services de l'université pour s'assurer du bon montage financier, d'être dans les normes de la demande puisque les crédits FEDER sont toujours un peu complexes à obtenir et à justifier.

Vous avez une demande portée par Alexandre Bouhelier, au titre de trois laboratoires, l'ICB, l'ICMUB et le LNC, pour un montant global du projet aux alentours de 8 millions d'euros, pour un peu plus de 7 millions demandés au FEDER, c'est le conseil régional qui gère ces fonds FEDER.

Nous avons ensuite une deuxième demande portée par Franck Denat au titre de l'ICMUB, pour un montant global aux alentours de 2,2 millions d'euros avec un petit peu moins de 2 millions d'euros demandés au FEDER.

Et une troisième demande portée par Sidi-Mohammed Senouci, au titre du laboratoire DRIVE pour un montant global aux alentours de 850 000 euros et à peu près 500 000 euros demandés au FEDER.

Voilà pour ces trois demandes importantes en termes de montants financiers. Pour les autres elles sont plus standards et concernent des demandes de montage de colloques scientifiques à la région et au conseil départemental. Vous avez l'ensemble des détails dans le document qui vous a été envoyé.

Nous devons uniquement nous prononcer sur l'opportunité de demander ces fonds et, à l'évidence, la commission de la recherche et moi-même vous encourageons à donner un avis positif à demander l'ensemble de ces fonds financiers.

Mme Pucéat.- Merci Pascal, est-ce qu'il y a des questions sur ces différents projets ? Oui Luis.

M. Le Moyne.- Le montant global est considérable, je crois que ce n'est pas usuel ?

M. Neige.- Non, ce n'est pas usuel, c'est parce qu'on est dans le cadre du nouveau dispositif FEDER, c'est le nouveau programme opérationnel qui démarre sous un angle de premier demandeur, premier servi, ce n'est pas un appel à projets global, c'est au fil de l'eau et là on a trois projets, quatre laboratoires qui se sont mobilisés fortement pour faire ces demandes FEDER.

Mme Pucéat.- D'autres remarques ou questions ? S'il n'y en a pas, je vous propose d'approuver les plans de financement des demandes de financement FEDER, les demandes de subventions déposées auprès de la région Bourgogne-Franche-Comté et du conseil départemental de Côte-d'Or.

Qui refuse de voter ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Qui vote contre ? Personne.

24 voix pour (unanimité)

Mme Pucéat.- Merci pour cette approbation à l'unanimité.

Point B : Points adoptés sans débat

V - Tarifs, subventions et dons – Sorties d'inventaire - Tarifs alimentaires de l'Atheneum - Conventions et contrats emportant versement de subvention ou engageant l'université de Bourgogne

Mme Pucéat.- Nous pouvons passer au point B de l'ordre du jour qui sont les points adoptés sans débat. Je n'ai pas reçu de question particulière en amont du conseil d'administration. Néanmoins, si certains d'entre vous souhaitent soulever des questions, nous pouvons le faire. S'il n'y en a pas, je vous propose d'approuver les tarifs, subventions et dons, les sorties d'inventaire, les tarifs alimentaires de

l'Atheneum et les contrats et conventions emportant versement de subvention ou engageant l'université de Bourgogne.

Qui refuse de voter ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Qui vote contre ? Personne.

23 voix pour (unanimité)

VI - Compte rendu des conventions hors subvention Compte rendu des marchés passés en 2022

Mme Pucéat.- Merci pour cette approbation à l'unanimité. Et enfin, nous avons le compte rendu des conventions hors subvention. Je vous propose simplement de prendre acte du compte rendu des contrats et des conventions hors subvention et ensuite de prendre acte du compte rendu des marchés passés en 2022.

Le conseil d'administration prend acte des conventions hors subvention

Le conseil d'administration prend acte des marchés passés en 2022

Mme Pucéat.- S'il n'y a pas d'autres questions, il nous reste les questions diverses.

Point C : Questions diverses

Le Président.- Nous n'en avons pas reçu mais je vois des mains qui se lèvent. Luis puis Lionel.

M. Le Moyne.- Vous avez tous entendu parler de l'évolution de l'intelligence artificielle avec parfois, à la une des journaux, des outils comme ChatGPT etc. Il est urgent que collectivement, au sein de l'université, des universités en France, on réfléchisse à quelle place ont ces outils. Il est probable que d'ores et déjà, dans beaucoup de nos enseignements, une partie de nos mémoires, de nos rapports, ne soient pas le fruit de l'étudiant mais d'un de ces outils.

Le Président.- Je peux réagir, j'ai des éléments d'information qui sont publics. Vous avez vu que certains établissements d'enseignement supérieur ont déjà prévu, dans leurs évaluations, de sanctionner les étudiants qui ont recours à ce type d'instrument, c'est un instrument comme un autre. Ma conviction, c'est qu'il faut qu'on fasse évoluer notre référentiel LMD pour prévoir que le travail de l'étudiant doit être personnel au moment de l'évaluation, qu'il s'agisse d'un mémoire, d'un travail sur table, peu importe, mais ce qu'on évalue, très clairement, c'est la capacité d'un étudiant ou d'une étudiante à réfléchir par elle-même ou par lui-même et certainement pas une capacité à recopier ce que d'autres ont écrit, sachant que le ChatGPT, lui-même, n'écrit pas grand-chose, il reprend ailleurs ce qui existe. Je l'ai interrogé en droit, il a été très mauvais, mais ça ne va pas durer parce qu'il va progresser. Je pense qu'il faut qu'on mène une réflexion sur ce point-là et sans doute

réfléchir, dans le cadre de la CFVU et des instances de l'université, à une position commune de l'établissement vis-à-vis de ce nouveau phénomène. Nouveau, il ne l'est pas tant mais ce qui est nouveau c'est qu'il progresse plus vite qu'on le pense.

D'autres réactions, Clara, Elsa et, Lionel ce n'est peut-être pas le même sujet.

Mme Privé.- Je vais me faire l'avocat du diable, ici en conseil d'administration, mais je pense que le recours à ce genre d'intelligence artificielle sera beaucoup moins massif que ce qu'on peut entendre aujourd'hui. On a vu quelques scandales arriver sur des groupes de TD, sur des masters bien précis en France mais, en fait, c'est assez minoritaire, et moi par exemple qui suis en histoire, je vois bien que les enseignants sont très alertes sur la question, comme je pense toute la communauté enseignante. On a très très peu recours à ce genre d'outils parce que j'ose espérer, qu'en tant qu'étudiant et étudiante, à nos âges, on a compris la nécessité de l'évaluation et la nécessité de travailler pour soi. J'ai envie de dire, pour moi, les étudiants qui utiliseront ChatGPT sont les étudiants qui trichaient déjà et qui finissaient déjà en section disciplinaire. Je vais vous rejoindre sur la question, je pense qu'il y aura une nécessité de faire évoluer nos cadres, peut-être de la section disciplinaire, du RCE, pour s'adapter à cette innovation mais je pense qu'il faut aussi ne pas tomber dans, j'allais dire l'hystérie collective, mais non, pas du tout, mais dans une forme d'alarme généralisée, parce que je pense que le recours à ChatGPT sera assez minoritaire et que, en plus, les étudiants voient bien qu'il y a déjà des enseignants-chercheurs qui ont développé des outils pour repérer ce type de choses, dans un certain nombre d'universités en France.

Donc, faire évoluer les cadres, ça c'est une évidence mais comme à chaque innovation technologique que traverse, finalement, le monde de la recherche, le monde universitaire. Peut-être en me faisant l'avocat du diable, finalement on voit assez peu de recours à ce genre d'outils à l'université de Bourgogne, en tout cas dans nos promotions, pour le moment.

Le Président.- Clairement, je ne cède pas à la panique, pas du tout. En revanche, une disposition dans le référentiel des études indiquant que le travail d'un étudiant doit être simplement personnel, ça couvre beaucoup d'hypothèses, l'hypothèse de recourir à une pseudo intelligence artificielle ou une intelligence artificielle avérée et puis, c'est aussi contre le plagiat, etc. On évalue la prestation d'une personne, on n'évalue pas sa capacité à recopier quelque chose qui a été écrit par d'autres.

Esla puis Louise et Peggy.

Mme Lang-Ripert.- Juste pour information, Louise, puisque tu veux y réfléchir, sache que le CIPE a mis en place un atelier le 27 avril qui s'appelle « ChatGPT et autres IA à l'université, que faire ? », avec l'idée de travailler sur ce qu'on peut faire contre, certes, mais aussi ce qu'on pourrait faire avec, et voire pour.

Le Président.- Je trouve que c'est une approche excellente parce que toute avancée technologique et qui facilite les choses n'est pas le diable, on utilise l'ordinateur maintenant et un jour ça a été une révolution. Bien sûr, il faut avoir l'intelligence des outils.

Louise.

Mme Bouché.- C'était dans le même sens. Pour moi, ça fait partie des outils. On s'en rend compte, dans le monde professionnel l'IA prend de plus en plus de place. Je suis dans le domaine de la santé, on en parle de plus en plus et j'imagine que c'est le cas partout. Autant prendre les choses dans un sens différent et se dire qu'on a des outils qui vont être mis à disposition à l'avenir pour faire certaines choses, et pourquoi pas avoir une réflexion plutôt dans le sens de travailler avec et éventuellement pousser notre (*mot inaudible*) à des choses différentes. Puisqu'il y aura des choses qui vont être faites à l'avenir par l'IA, autant y réfléchir et pas se braquer par rapport à l'existence de l'IA qui, dans tous les cas, prendra de plus en plus de place dans les années à venir.

Le Président.- On peut produire un travail personnel en utilisant un outil qui s'appelle l'intelligence artificielle, ça ne me pose pas de problème, pas du tout. Je pense que c'est un critère qui peut être mis en avant.

Peggy.

Mme Cénac.- Pour moi, ça questionne davantage sur notre façon d'évaluer les étudiants. Quand on en vient à demander à des étudiants un travail tellement formaté que l'intelligence artificielle leur répond avec pertinence, c'est qu'il y a peut-être un problème dans ce qu'on demande aux étudiants et la façon dont on les évalue. Je pense que cette réflexion-là me paraît plus intéressante à mener que la question vraiment juridique de comment on va veiller à ce qu'on ne puisse pas tricher avec l'outil. Plutôt essayer de comprendre ce que notre humanité nous apporte de plus que la robotique. Qu'est ce qu'on demande à nos étudiants, qu'est-ce qu'on attend d'eux ?

Le Président.- J'y souscris aussi, mais je maintiens ma position qui consiste à dire que le travail doit être personnel. Mais j'y souscris complètement.

Lionel.

M. Crognier.- C'était sur un autre objet, c'était une information pour le conseil. On prépare, avec les collègues du pôle sport, quelques manifestations durant la semaine olympique et paralympique, la SOP. Vous savez peut-être que les jeux olympiques sont en 2024 même si le souffle, pour l'instant, n'est pas là, de mon point de vue, ça n'engage que moi. Ça fait sept ans qu'existe une semaine olympique. On a un label à l'université « génération 2024 ». L'année dernière, on a mis en place quelques actions, cette année on va s'engager davantage, d'autant plus que parmi les deux thèmes mis en avant il y a l'inclusion et le parasport, donc jeux olympiques et paralympiques. La semaine est du 3 au 8 et on a réservé cet espace du 5 au 8, pour recevoir des classes, mettre en place des animations, travailler sur les parasports, travailler aussi avec les acteurs du monde sportif. Le samedi, on prévoit d'ouvrir davantage à la ville, Dijon est « Terre de jeux ». Je crois que c'est l'occasion.

Viennent de sortir, plusieurs rapports sur le sport à l'université. C'est la question de la sédentarité, c'est la question de l'activité des étudiants en lien avec l'activité sportive plus que le sport, l'activité physique, l'activité sportive, le bien-être, le sport aussi car il y a un nouveau rapport qui vient de sortir sur le sport de haut niveau à l'université, donc beaucoup de réflexion en relation avec l'héritage des jeux. Peu y croient. En 2012, à Londres, les résultats montrent que l'héritage il n'y en a pas eu. Vu le retard manifesté sur la préparation de ces jeux... mais les concepts sont annoncés quand même. En tout cas, concernant notre site et aussi le site du

Creusot avec Raphaël, il y aura des actions, je voulais vous le dire, vous y serez certainement invités, si vous pensez que nous avons oublié des personnes...

Notre programme est en train de se construire, il y a 80 étudiants de la filière APAS qui y travaillent, on prévoit de faire des petits lieux qui incarnent les jeux, en retrouvant quelques ambassadeurs qui ont participé à ces jeux à différentes époques, qu'ils soient organisateurs, qu'ils soient dans le domaine du handicap, qu'ils soient entraîneurs, etc. Ensuite, on montera en puissance l'année d'après, mais je crois que c'est quelque chose qui doit être associée à toute la vie étudiante. Le jeudi après-midi, les étudiants sont libérés donc il pourra y avoir des activités aussi en lien avec le SUAPS, le CRSU, les acteurs du pôle sport au sens large.

C'était une info, parce que je pense qu'il faut qu'on monte petit à petit en puissance, il y a des emplois pour nous, à gagner. On va mettre de l'énergie au niveau de l'UFR STAPS et de l'université au sens large.

Le Président.- Merci pour l'information, tu as parlé du 5 au 8 mars ?

M. Crognier.- La semaine est du 3 au 8 avril et nous, on ferait un micro-village, un petit espace, du 5 au 8, jusqu'au samedi pour que la ville puisse aussi...

Le Président.- Merci beaucoup, s'il n'y a pas d'autres interventions, questions diverses. Monsieur Daubigny ?

M. Daubigny.- Je voulais revenir sur le point sur les marchés d'exécution de travaux d'entretien, menues et grosses réparations, lot 18, climatisation. Je l'ai déjà signalé au pôle patrimoine, il avait été attribué à Nord Est énergie, le problème c'est que Nord Est énergie ne fait pas de climatisation. J'ai une climatisation qui est en panne dans un local (*suite inaudible*) depuis trois mois et je n'arrive pas à passer commande. Le chargé d'affaires qui a répondu, a la double casquette, il fait partie du groupe Nord Est qui comprend Nord Est énergie et Nord Est climatisation. Il a répondu avec le mauvais en-tête et donc le marché ne donne sur rien. Je l'ai signalé au pôle patrimoine mais ça n'avance pas très vite.

Le Président.- Je vous propose de faire un mail au DGS parce que j'avoue que je suis incapable de vous répondre.

M. Daubigny.- Il faut faire modifier le titulaire du marché, c'est tout.

Le Président.- A mon avis, pour faire modifier le titulaire du marché, il faut refaire le marché. Je ne suis pas un spécialiste du droit des marchés publics mais, si on a désigné quelqu'un et que ce n'est pas la bonne entité, il faut refaire, j'en suis quasi sûr, c'est une intuition, ce n'est pas une analyse juridique.

Merci à vous toutes et à vous tous, bonne fin d'après-midi et à bientôt.

- - - - -

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 h 15

Le Président

Vincent Thomas